Nations Unies ECE/EB.AIR/GE.1/2013/5

Conseil économique et social

Distr. générale
28 juin 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)

Trente-septième session
Genève, 9-11 septembre 2013
Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire
État d'avancement des activités en 2013 et travaux futurs: émissions

Inventaires et projections des émissions

Rapport des Coprésidents de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions

Résumé

L'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) a pour mandat, comme énoncé dans la décision 1999/2 de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/68, annexe III, appendice III), de fournir une bonne assise scientifique à la Convention, particulièrement dans le domaine des inventaires des émissions et des projections des émissions. À cet égard, l'Organe directeur de l'EMEP est chargé de présenter chaque année à l'Organe exécutif et aux autres organes subsidiaires une analyse générale de la pollution atmosphérique transfrontière (ibid., par. 4 a)).

Conformément à ce mandat, le présent rapport rend compte des progrès réalisés et des conclusions formulées à l'issue de la vingt-sixième réunion de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions de l'EMEP (Istanbul, 14 et 15 mai 2013), conformément au plan de travail pour 2012-2013 relatif à la mise en œuvre de la Convention, approuvé par l'Organe exécutif à sa vingt-neuvième session (ECE/EB.AIR/109/Add.2, point 2.1).

GE.13-22526 (F) 230713 230713

Merci de recycler

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1−18	3
	A. Participation	2−4	3
	B. Organisation des travaux	5−8	3
II.	Notification et examen des émissions 2013	9−13	4
III.	Le *Guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques*	14−18	5
IV.	Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, Protocole relatif aux métaux lourds et Protocole relatif aux polluants organiques persistants	19−23	5
V.	Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement	24	6
VI.	Autres questions	25−26	6
VII.	Travaux futurs	27−28	7
Annexe			
	Conclusions de l'atelier de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement à l'intention des responsables et utilisateurs des inventaires des émissions		8

I. Introduction

1. La vingt-sixième réunion de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions dans le cadre du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) a eu lieu les 14 et 15 mai 2013 à Istanbul. La réunion de l'Équipe spéciale, qui est un organe subsidiaire de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), s'est tenue conjointement avec le Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET), administré par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Elle a été précédée d'un atelier scientifique, organisé conjointement avec l'EIONET, qui a permis aux utilisateurs des données d'inventaire des émissions d'expliquer comment ils utilisaient actuellement ces ensembles de données ainsi que leurs priorités concernant les améliorations à y apporter. On trouvera les conclusions de cet atelier commun dans l'annexe au présent rapport. Les communications et les documents concernant la réunion de l'Équipe spéciale et l'atelier peuvent être consultés en ligne[1].

A. Participation

2. Ont assisté à la réunion annuelle de l'Équipe spéciale plus de 130 participants, représentant plus de 40 pays et organisations internationales, parmi lesquelles le Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE) de l'EMEP, le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI), le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O), l'Équipe spéciale de l'azote réactif et plusieurs représentants du secteur.

3. La Convention était représentée par le Président de l'Organe directeur de l'EMEP et par le secrétariat.

4. La Commission européenne était représentée par des membres du Centre commun de recherche, et l'AEE et son Centre thématique européen sur l'air et les changements climatiques par plusieurs membres du personnel.

B. Organisation des travaux

5. M. C. Dore (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. M. Adams (AEE) et Mme K. Saarinen (Finlande) ont coprésidé la réunion de l'Équipe spéciale.

6. L'Équipe spéciale a tenu des réunions de groupes d'experts sur la combustion et l'industrie; l'agriculture et la nature; les transports; et les projections.

7. Le secrétariat de la Convention sur la pollution atmosphérique a informé les participants des travaux récents liés aux révisions et modifications apportées aux Protocoles à la Convention sur la pollution atmosphérique, en particulier des travaux de l'Organe exécutif, de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des stratégies et de l'examen. L'Équipe spéciale a été priée de faire savoir de manière transparente si les points figurant dans son projet de plan de travail pour 2014-2015 avaient obtenu ou non un financement.

[1] Disponibles à l'adresse suivante: http://www.tfeip-secretariat.org/meetings/.

8. Les Présidents ont pris note de la décision de l'Organe exécutif demandant à l'EMEP[2] de soutenir les travaux du Comité d'application et plus spécifiquement d'examiner les inventaires nationaux des émissions de polluants organiques persistants. L'Équipe spéciale est convenue de soutenir les travaux du Comité d'application dans la mesure où ses ressources et son mandat le permettaient.

II. Notification et examen des émissions 2013

9. La représentante du CIPE a présenté un résumé des notifications concernant les émissions faites en 2013. L'Équipe spéciale a été déçue de noter que la notification des émissions et les rapports d'inventaire avaient légèrement diminué depuis 2012. Un nombre important de Parties n'avaient pas envoyé de notification ou de rapport à la date limite. Les Présidents de l'Équipe spéciale avaient à de nombreuses reprises incité ces Parties à faire des notifications de façon à pouvoir déterminer la manière dont l'Équipe spéciale pouvait essayer d'apporter un soutien susceptible d'améliorer directement la notification des données sur les émissions et les rapports d'inventaire. Ils ont observé que les Parties ne s'adressaient pas à l'Équipe spéciale pour tenter de trouver des solutions à ces problèmes. Le CIPE a également rappelé aux participants la décision de l'Organe exécutif concernant la communication de données maillées à plus haute résolution (0,1º x 0,1º longitude-latitude) pour la grille de l'EMEP révisée[3]. Ces données seraient exigées à partir de 2015.

10. Le CIPE a noté que l'étape 3 du processus d'examen des inventaires des émissions n'obtenait pas un soutien suffisant pour permettre la création d'équipes complètes pour les examens de 2013. En conséquence, il n'était pas possible de vérifier dûment la qualité des inventaires nationaux des émissions qui étaient communiqués pour démontrer que les objectifs de réduction et les plafonds d'émission avaient été respectés. Les Présidents de l'Équipe spéciale ont noté que la situation perdurait depuis plusieurs années et que rien n'indiquait que les Parties étaient prêtes à financer un nombre suffisant d'examinateurs. L'Équipe spéciale recommandait à l'Organe directeur de consulter les Parties pour déterminer si elles souhaitaient que l'étape 3 de l'examen des inventaires nationaux se poursuive et si elles s'engageaient par conséquent à fournir les fonds nécessaires à l'avenir.

11. Des prix ont été décernés de façon informelle afin de distinguer une gamme d'activités faisant intervenir les meilleures pratiques en matière de notification d'ensembles de données sur les émissions et de rapports d'inventaire. Ont été récompensés: le rapport le plus complet (Finlande), les meilleurs rapports provenant d'un petit pays (Croatie et Estonie), le rapport le plus transparent/la meilleure présentation (Suède), le plus grand nombre d'améliorations (Pologne), le rapport le plus complet en 2013 (Espagne) et le plus grand nombre d'améliorations au cours des trois dernières années (Turquie).

12. Un représentant de la Turquie a exposé l'évolution de l'inventaire des émissions de son pays, soulignant les difficultés qui avaient été surmontées.

13. Au nom de la Commission européenne, l'AEE a donné des informations actualisées sur les progrès réalisés dans la révision de la Directive de l'Union européenne sur les plafonds d'émission nationaux[4].

---

[2] Décision 2012/24 de l'Organe exécutif concernant la notification des émissions de polluants organiques persistants (voir document ECE/EB.AIR/113/Add.1).

[3] Décision 2012/13 de l'Organe exécutif: Modification du maillage de l'EMEP (projection, résolution spatiale et portée) (voir le document ECE/EB.AIR/113/Add.1).

[4] Directive 2001/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2001 fixant des plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques.

III. Le *Guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques*

14. L'Équipe spéciale a reçu une communication du Danemark sur le projet financé par la Commission européenne et visant à actualiser un grand nombre de chapitres du *Guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques*[5], y compris l'ajout du noir de carbone. Ce projet a été mené à terme.

15. L'Équipe spéciale a tenu plusieurs réunions techniques pour examiner les chapitres révisés du Guide et a estimé que les modifications étaient satisfaisantes. Elle recommandait par conséquent à l'Organe directeur de l'EMEP d'approuver les chapitres du Guide actualisés à sa réunion de septembre 2013.

16. Pour faire en sorte que les experts nationaux aient rapidement accès aux chapitres actualisés, il a été convenu que ces derniers, une fois édités, seraient publiés sur le site Web de l'AEE après la réunion de l'Équipe spéciale, afin d'aligner autant que possible la structure du Guide sur les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Nomenclature de notification des données (NND) (voir par. 19 à 21 ci-dessous concernant les Directives pour la communication des données d'émission).

17. L'Équipe spéciale avait entendu dire que l'AEE avait proposé de chercher des possibilités de financement pour traduire les chapitres actualisés du Guide en russe.

18. Des représentants du Groupement de l'industrie européenne des solvants ont présenté un inventaire des émissions de solvants pour l'Europe sous une forme sensiblement différente de celle exposée dans le Guide. Ces divergences seraient examinées ultérieurement par l'Équipe spéciale.

IV. Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, Protocole relatif aux métaux lourds et Protocole relatif aux polluants organiques persistants

19. *Directives pour la communication des données.* L'Équipe spéciale a pris acte des demandes de l'Organe exécutif de l'EMEP et de l'Organe directeur concernant la révision des Directives pour la communication des données d'émission au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/97) et de leurs annexes de manière à assurer leur cohérence avec les décisions récentes de l'Organe exécutif et avec les trois protocoles récemment modifiés.

20. L'Équipe spéciale a examiné en détail un projet de document concernant la révision des Directives qui avait été distribué avant la réunion, y compris les révisions des cadres de notification utilisés pour présenter les estimations des émissions et les cadres de notification relatifs à la Nomenclature de notification des données (NND). L'Équipe spéciale était parvenue à un accord sur une proposition visant à réviser plusieurs aspects importants des Directives.

[5] Disponible à l'adresse suivante: http://www.eea.europa.eu/publications/emep-eea-emission-inventory-guidebook-2009.

21. L'Équipe spéciale est convenue de constituer un groupe spécial chargé de compléter la rédaction d'une proposition à l'intention de l'Organe directeur de l'EMEP et de présenter les Directives révisées (ainsi que les cadres de notification révisés) à ce dernier en temps voulu pour qu'il puisse les examiner à sa prochaine réunion en septembre 2013. Lors de la rédaction de cette recommandation, l'Équipe spéciale a toutefois constaté un léger problème. Le cadre commun de présentation prévu par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devait être modifié en 2013 et il fallait veiller à ce que la structure prévue pour l'établissement des rapports au titre de la Convention reste conforme au cadre commun de présentation. L'Équipe spéciale recommanderait donc à l'Organe directeur de l'EMEP d'adopter les changements proposés aux Directives, tout en reconnaissant qu'il serait peut-être nécessaire d'apporter d'autres modifications techniques mineures au cadre commun de présentation.

22. *Ajustements des inventaires des émissions*. Les Présidents de l'Équipe spéciale ont donné des renseignements actualisés sur le soutien qui avait été apporté à l'Organe directeur de l'EMEP par le biais de directives techniques relatives aux ajustements, et de décisions prises par l'Organe exécutif. Il a été souligné que certains détails du processus d'ajustement restaient encore à déterminer, notamment le mécanisme de financement et la gestion des experts chargés des examens. L'Équipe spéciale était d'avis que le CIPE était bien placé pour gérer le processus d'ajustement sous réserve de l'obtention d'un financement additionnel.

23. En réponse à une demande de l'Organe directeur de l'EMEP, l'Équipe spéciale est convenue de constituer un groupe spécial chargé de rédiger un document d'orientation décrivant les informations à fournir dans une demande d'ajustement, ainsi qu'un projet de cadre de notification pour la communication annuelle de la liste détaillée des ajustements accordés qui devait accompagner les tableaux de notification concernant les inventaires des émissions. Ces documents informels seraient soumis à l'Organe directeur de l'EMEP, à temps pour sa réunion de septembre 2013.

V. Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement

24. Des représentants de l'AEE ont fait plusieurs exposés décrivant les projets récents de l'Agence ainsi que ses activités en rapport avec l'EIONET en général. Ces exposés ont porté notamment sur les questions suivantes:

a) L'impact du transport maritime international sur la qualité de l'air et le forçage climatique, d'après un rapport récent de l'AEE;

b) La mesure dans laquelle les États membres de l'UE sont parvenus à établir une projection des tendances futures des émissions au cours des dernières années. Ces travaux compléteraient le rapport de l'AEE à paraître sur l'évaluation a posteriori des projections des émissions;

c) Les problèmes rencontrés par l'UE lors de la compilation 2013 de l'inventaire des émissions au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique, et leurs incidences sur l'assurance/qualité future des procédures de contrôle.

VI. Autres questions

25. L'Équipe spéciale a noté avec satisfaction que le secrétariat avait pu participer à la réunion et à remercié le Royaume-Uni qui avait fourni les fonds nécessaires.

26. Les Présidents de l'Équipe ont remercié le Ministère turc de l'environnement et du développement urbain pour avoir accueilli la réunion, et l'AEE pour avoir fourni le soutien financier nécessaire pour permettre aux représentants d'EIONET d'y participer. Les Présidents de l'Équipe spéciale ont également remercié M. Fabio Dalan du Centre commun de recherche de la Commission européenne, qui avait été invité à coprésider le groupe d'experts sur les transports.

VII. Travaux futurs

27. Les membres de l'Équipe spéciale se sont mis d'accord sur les principales activités prévues pour la fin de 2013 et le début de 2014, à soumettre pour approbation à l'Organe directeur de l'EMEP en septembre 2013:

a) Élaborer une synthèse des activités de base de l'Équipe spéciale et, de manière transparente, indiquer si un financement a été obtenu ou non pour les activités futures prévues;

b) Continuer à servir de point de contact pour les discussions techniques sur les émissions de polluants atmosphériques, et gérer les instruments de communication courants (y compris la promotion du forum sur Internet);

c) Créer un compte LinkedIn pour l'Équipe spéciale afin de promouvoir la communication et les discussions;

d) Actualiser le plan pour la tenue à jour et l'amélioration du Guide des inventaires, et procéder à l'amélioration de certains chapitres du *Guide EMEP des inventaires des émissions de polluants atmosphériques* en fonction de la disponibilité des ressources;

e) Examiner avec les Parties l'utilité des rapports d'examen sur les étapes 1 et 2;

f) Se concerter avec l'Organe directeur de l'EMEP à propos de la poursuite de la procédure d'examen de l'étape 3 à l'avenir et de l'insuffisance du soutien accordé par les Parties;

g) Se mettre en contact avec les Parties dont les communications étaient incomplètes et les encourager à participer activement aux réunions de l'Équipe spéciale.

28. L'Équipe spéciale est convenue de tenir sa prochaine réunion (et son atelier) en mai 2014, et a remercié la Belgique d'avoir accepté de l'accueillir.

Annexe

Conclusions de l'atelier de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement à l'intention des responsables et utilisateurs des inventaires des émissions

1. L'atelier 2013 de l'Équipe spéciale a rassemblé des responsables des inventaires des émissions, des parties prenantes et des utilisateurs des données. Plusieurs points importants et des recommandations sur les mesures à prendre ont été mis en évidence par les groupes de discussion qui portaient sur quatre domaines différents: la fiabilité des données; l'exhaustivité des données; la cartographie; et les calendriers détaillés.

2. Fiabilité:

a) Le renforcement des liens avec les départements statistiques devrait contribuer à améliorer la fiabilité des données d'activité. Il était peut-être possible de mieux évaluer la fiabilité des coefficients d'émission mais cela exigerait certainement des ressources importantes;

b) Le recours à des méthodes ascendantes améliorerait la fiabilité mais il était souvent difficile de les concilier avec des approches descendantes;

c) Il était envisageable de recourir à la simulation de Monte Carlo, mais on estimait en général que pour bon nombre de pays ou d'applications cette méthode exigerait trop de détails et de ressources;

d) Les décideurs chargés de l'application ne s'intéressaient guère aux incertitudes contrairement à ceux qui était chargés de l'analyse des scénarios;

e) Les spécialistes de la modélisation devaient fournir des données plus détaillées afin que les domaines à améliorer en priorité puissent être identifiés.

3. Les Présidents de l'Équipe spéciale examineraient la question de savoir s'il serait utile d'élaborer tous les ans à l'intention de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation une note d'information décrivant les priorités de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions.

4. Exhaustivité:

a) Il faudrait envisager d'inclure dans le Guide EMEP/AEE les détails et méthodologies concernant les sources qui ne sont pas prises en compte dans les inventaires relatifs au respect des dispositions. De même, il faudrait envisager de collecter des informations sur la spéciation;

b) L'Équipe spéciale devrait envisager de créer un portail d'information pour centraliser les ressources disponibles, à savoir les rapports pertinents et les liens avec les projets de recherche, les travaux pertinents des spécialistes des changements climatiques et les autres travaux portant sur les émissions;

c) Le groupe a suggéré que l'Équipe spéciale rappelle aux responsables des inventaires qu'ils devaient préciser plus clairement dans les rapports d'inventaires la raison pour laquelle ils faisaient figurer la mention «NE» (absence de méthodes, de données ou de ressources). Cela pourrait se faire dans le cadre des examens de l'étape 3;

d) Une meilleure communication entre les responsables des inventaires (groupes d'experts, portail Web, discussions bilatérales entre les Parties) serait utile.

5. Les responsables des groupes d'experts et les Coprésidents de l'Équipe spéciale examineraient les efforts additionnels nécessaires pour inclure d'autres informations dans le Guide.

6. L'Équipe spéciale étudierait la possibilité de créer un portail d'information et fournirait une estimation des fonds requis (d'ici au 30 juin 2013).

7. L'Équipe spéciale publierait sur son site la liste des points de contacts nationaux et continuerait d'encourager la communication grâce aux groupes d'experts et à son forum Internet.

8. Cartographie:

a) Le groupe a noté que le chapitre du Guide EMEP/AAE sur la cartographie venait d'être mis à jour et que par conséquent peu de travail supplémentaire était requis;

b) Un bon nombre de participants estimaient qu'il était plus facile de faire rapport sur la cartographie des émissions à un rythme plus rapproché que tous les cinq ans comme c'était le cas actuellement;

c) Il a été suggéré qu'il serait utile pour les spécialistes de la modélisation et ceux de la cartographie des données d'émission que l'Équipe spéciale mette en place un «guichet unique d'information»;

d) La base de données sur les émissions du Programme mondial de recherche sur l'atmosphère (EDGAR)[6] et d'autres ressources dans le domaine du maillage ont été examinées;

e) Il a été convenu qu'il était souhaitable de centraliser les estimations des émissions des sources liées aux transports internationaux.

9. Les Présidents de l'Équipe spéciale se concerteront avec le CIPE pour voir si ce dernier pourrait accueillir un centre d'information pour les spécialistes de la modélisation.

10. Calendriers détaillés:

a) Des participants ont jugé qu'il serait bon de rassembler des informations sur les méthodes actuellement utilisées par les spécialistes de la modélisation et lorsqu'on ne disposait pas de suffisamment de données et d'informations valables;

b) Il a été convenu que les spécialistes de la modélisation (et les décideurs) devaient indiquer leurs priorités aux spécialistes des inventaires des émissions, c'est-à-dire préciser dans quels domaines il serait particulièrement utile que les responsables des inventaires investissent dans des projets d'amélioration;

c) Certains ont craint que les résultats de projets récents de l'UE (ensemble de données et méthodologies) n'aient pas été communiqués aux utilisateurs intéressés;

[6] Voir: http://edgar.jrc.ec.europa.eu/index.php.

d) Il serait utile de réunir les ensembles de données actuellement disponibles sur les profils temporels;

e) Le groupe a estimé qu'il convenait de travailler au niveau des données maillées s'agissant de la Nomenclature de notification des données;

f) Ressources nécessaires: elles pourraient être fournies si elles étaient clairement justifiées.

11. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale se concerteront également avec les Présidents de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, du CSM-O et du CSM-E en vue d'obtenir des informations pour orienter les travaux portant sur l'amélioration des inventaires.

12. Les Coprésidents étudieront également les ressources nécessaires pour rassembler des informations sur les profils temporels d'émissions existants.